

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3292)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avortement est quasiment chaque fois un drame pour les femmes.

Banaliser un tel acte, dans un contexte où le projet de loi bioéthique ouvre déjà droit aux avortements jusqu'à la dernière minute au nom de "détresse psychologique", marque déjà une véritable dérive en matière d'éthique.

Il convient donc de supprimer cet article.